

19.- BONNES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES

Sommaire :

Section 1 – Objet de la procédure

Section 2 – Mise en œuvre / Développement

Section 3 – Diffusion

Date de révision	N° de révision et section modifiée	Motif de la révision
1/09/2023	Rév.01 : Toutes les sections	Rédaction initiale en espagnol

1. OBJET

Définir des lignes directrices en matière de comportement environnemental nous permettant de maîtriser les principaux aspects environnementaux.

2. DÉVELOPPEMENT

Ci-dessous figurent plusieurs actions pouvant être mises en œuvre avec un minimum d'effort et qui nous permettront d'économiser des ressources, ainsi que de réduire la pollution et les risques potentiels susceptibles d'affecter à la fois l'environnement et la santé humaine :

2.1 ÉCLAIRAGE.

- ⇒ Profiter au maximum de la lumière naturelle afin de réduire la consommation d'énergie.
- ⇒ Veiller à éteindre l'éclairage des pièces lorsqu'elles sont inoccupées.
- ⇒ Installer des interrupteurs d'éclairage par zones afin de n'allumer que les éclairages nécessaires.
- ⇒ Utiliser, dans la mesure du possible, des tubes fluorescents et des ampoules basse consommation.
- ⇒ Stocker les tubes fluorescents usagés dans une zone prévue à cet effet en vue de leur recyclage ultérieur.

2.2 CLIMATISATION ET CHAUFFAGE.

- ⇒ Une bonne isolation est essentielle pour réduire la consommation d'énergie.
- ⇒ N'utiliser le chauffage et la climatisation que lorsque cela est strictement nécessaire.
- ⇒ Ne pas obstruer les radiateurs ni les bouches de climatisation afin d'éviter les pertes d'efficacité de la régulation thermique.
- ⇒ Éteindre les radiateurs dans les pièces inoccupées.
- ⇒ Régler la température à l'aide de thermostats chaque fois que possible ou, une fois la température idéale atteinte (22 °C), arrêter les systèmes de ventilation ou les radiateurs.
- ⇒ Entretenir périodiquement les équipements de chauffage et de refroidissement, ainsi que les prises, câblages, connexions et installations électriques, afin de prévenir les pannes.
- ⇒ Lors de l'installation d'une climatisation, choisir un système CVC à faible consommation d'énergie et ne contenant pas de gaz appauvrissant la couche d'ozone, tels que les CFC (chlorofluorocarbures).

2.3 MATÉRIEL INFORMATIQUE.

A. Mesures générales :

- ⇒ Configurer, dans la mesure du possible, les ordinateurs, photocopieurs, imprimantes, etc. en mode "économie d'énergie".
- ⇒ Débrancher les équipements à la fin de la journée de travail.

⇒ Éteindre le matériel informatique s'il ne doit pas être utilisé pendant plus d'une heure.

B. Mesures spécifiques :

a) Ordinateur :

- Favoriser l'utilisation du courrier électronique pour les communications internes.
- Configurer l'économiseur d'écran en mode "écran vide", en évitant les images animées, qui consomment davantage d'énergie. Il est recommandé d'activer ce mode après 15 minutes d'inactivité.
- Utiliser l'aperçu avant impression avant d'imprimer un document.

(b) Imprimante, photocopieur :

- Activer le mode "Économie de toner" lors de l'impression ou de la photocopie si cette option est disponible.
- Utiliser des cartouches de toner reconditionnées et déposer les cartouches vides dans un conteneur prévu à cet effet afin d'en faciliter la collecte.

2.4 PAPIER.

- ⇒ Utiliser le papier recto verso pour écrire, imprimer ou photocopier, chaque fois que cela est possible.
- ⇒ Réutiliser, pour les communications internes, le papier imprimé sur une seule face ainsi que les enveloppes usagées.
- ⇒ Le papier utilisé recto verso sera envoyé au destructeur de documents puis réutilisé pour les expéditions d'échantillons et les petits colis (comme matériau de calage d'emballage).
- ⇒ Rédiger les documents avec une petite taille de police, des marges étroites et un interligne réduit lorsque cela est possible ou pour les brouillons.

2.5 FOURNITURES DE BUREAU.

- ⇒ Utiliser les consommables jusqu'à leur épuisement chaque fois que possible (marqueurs, stylos à bille, crayons, blocs-notes, etc.).
- ⇒ Réutiliser les chemises de classement jusqu'à ce qu'elles soient usées. Les identifier au crayon et, lorsque l'extérieur est très endommagé, les retourner.
- ⇒ Utiliser des produits ne nécessitant pas de piles, tels que les calculatrices solaires.
- ⇒ Utiliser des piles rechargeables, nettement moins polluantes.

2.6 EAU.

A. Robinets :

- Inspecter et réparer les robinets afin d'éviter les gouttes à l'origine de gaspillage d'eau.
- Fermer les robinets pendant le savonnage des mains.
- Réutiliser autant d'eau que possible lors des procédures d'essais sous pression.

B. Réservoirs / chasses d'eau :

- Installer dans les réservoirs des systèmes à double chasse ou à chasse interrompable, permettant d'arrêter la chasse en appuyant une seconde fois sur le bouton.

2.7 NETTOYAGE.

- ⇒ Lire les étiquettes des produits de nettoyage afin de connaître les consignes de manipulation en toute sécurité et leur composition chimique.
- ⇒ Choisir, dans la mesure du possible, des produits certifiés par un écolabel.
- ⇒ Éviter d'utiliser des aérosols contenant des CFC ou des composés organiques volatils (COV) qui endommagent la couche d'ozone.
- ⇒ Éviter les désodorisants ; ouvrir plutôt les fenêtres afin d'aérer naturellement les pièces.
- ⇒ Choisir des produits de nettoyage non toxiques et respectueux de l'environnement, exempts de benzène, de phosphates, etc.

2.8 DÉCHETS.

- ⇒ Appliquer la règle des 3R : réduire, réutiliser et recycler.
- ⇒ Réduire au minimum la production de déchets.
- ⇒ Utiliser, chaque fois que possible, des produits recyclés ou respectueux de l'environnement.
- ⇒ Éviter les articles jetables à usage unique (assiettes et gobelets jetables, serviettes en papier, mouchoirs, etc.). Privilégier des alternatives durables et réutilisables.
- ⇒ Acheter les produits en grandes quantités afin de générer moins de déchets d'emballage.
- ⇒ Éviter les produits présentant un emballage excessif.
- ⇒ Accorder une attention particulière aux déchets toxiques et dangereux : tubes fluorescents, piles, accumulateurs, etc., qui doivent être déposés dans des conteneurs spécifiques avant leur transfert ultérieur vers l'éco-parc.

GESTION DES DÉCHETS DANGEREUX

Piles bouton ou alcalines : les piles usagées seront stockées dans un conteneur dédié jusqu'à leur collecte et leur remise à l'éco-parc.

Tubes fluorescents et ampoules : les tubes fluorescents et ampoules usagés seront regroupés dans un conteneur adapté et clairement identifié jusqu'à leur collecte par un gestionnaire agréé de déchets dangereux.

Déchets générés par les véhicules (huiles minérales, filtres, batteries, contenants, autres) utilisés par XLG HEAT TRANSFER : la gestion de ces déchets est assurée directement par les prestataires sous contrat chargés de l'entretien des véhicules.

Véhicules hors d'usage : la radiation et les démarches administratives seront prises en charge par Centro Card, qui assurera l'élimination appropriée des déchets du véhicule.

Matériel informatique et de bureau mis hors service : il sera stocké dans un conteneur dédié jusqu'à sa collecte par le gestionnaire de déchets agréé.

Cartouches de toner et d'encre : elles seront conservées dans un conteneur spécifique jusqu'à leur retour au fournisseur, en demandant une preuve de réception sur le bon de livraison.

Lors du remplacement des cartouches de toner, respecter tout particulièrement les instructions du fabricant (toner/équipement) afin d'éviter les déversements. En cas de déversement, le produit doit être recueilli et placé dans l'emballage ou le conteneur.

Médicaments périmés : une fois périmés, ils seront stockés dans un conteneur prévu à cet effet puis apportés à une pharmacie pour une élimination conforme.

Absorbants contaminés par des résidus dangereux : collectés de manière appropriée sur site et pris en charge par un gestionnaire de déchets agréé.

Contenants en plastique et en métal avec des résidus chimiques : collectés de manière appropriée sur site et pris en charge par un gestionnaire de déchets agréé.

DÉCHETS MUNICIPAUX SOLIDES (DMS)

- Les déchets municipaux solides (DMS) sont constitués d'éléments non dangereux assimilables, par leur nature et leur composition, aux déchets ménagers et commerciaux.
- Au sein de XLG HEAT TRANSFER, les flux de DMS suivants sont gérés :
 - (a) Papier et carton : déposés dans le conteneur public municipal de recyclage.
 - (b) Plastiques non contaminés : déposés dans le conteneur public municipal de recyclage.
 - (c) Matières organiques : déposées dans le conteneur public municipal pour déchets organiques.
 - (d) Ferraille : stockée dans une zone dédiée sur site jusqu'à sa collecte.
 - (e) Verre : déposé dans le conteneur public municipal de recyclage.
 - (f) Bois : stocké dans une zone dédiée sur site jusqu'à sa collecte.
- Précautions relatives aux DMS : les règles de précaution suivantes sont établies afin de protéger la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement :
 - (a) **Déchets non recyclables assimilés aux déchets urbains** : toute fuite ou tout déversement provenant de sacs de déchets doit être nettoyé immédiatement.
 - (b) **Déchets recyclables (papier, carton, verre)** : aucune précaution particulière n'est requise, hormis les mesures habituelles de prévention des incendies consistant à éliminer les sources potentielles d'inflammation.

2.9 ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES.

- ⇒ Remplacer les équipements contenant des CFC par des solutions exemptes de substances chlorées qui détruisent fortement la couche d'ozone.
- ⇒ La rupture des tubes fluorescents libère de petites quantités de mercure et d'argon, qui sont hautement toxiques. Il convient donc de veiller tout particulièrement à déposer les tubes à l'emplacement qui leur est réservé.

2.10 BRUIT.

- ⇒ Les effets néfastes de la pollution sonore sur la santé vont de la perte progressive d'audition aux variations de la pression artérielle, à l'augmentation du rythme cardiaque, au stress, etc.
- ⇒ Le bruit est plus nocif dans les espaces clos, car les murs, les plafonds et les sols transmettent les vibrations. Il peut être limité par des actions simples :
 - (a) Vérifier le bon fonctionnement des photocopieurs, imprimantes, unités de climatisation, machines, etc., et les entretenir régulièrement.
 - (b) Éviter un volume sonore excessif sur les téléphones fixes, les téléphones mobiles, etc.

2.11 CONSOMMATION DE CARBURANT

- ⇒ Planifier les itinéraires au début de chaque journée de travail.
- ⇒ Dans la mesure du possible, regrouper les visites chez les clients situés dans une même zone géographique.
- ⇒ N'utiliser la climatisation du véhicule que lorsque cela est strictement nécessaire.
- ⇒ À vitesse autoroutière, utiliser la climatisation en gardant les vitres fermées.
- ⇒ Veiller à arrêter les machines et les moteurs des véhicules lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

3. DIFFUSION

Ces informations seront diffusées à tous les employés de XLG HEAT TRANSFER dans le cadre d'une formation, afin de garantir que tous ces points environnementaux soient pris en compte et correctement appliqués.

L'élaboration des informations relatives aux bonnes pratiques environnementales tiendra compte des conclusions et des résultats de l'évaluation des aspects environnementaux.